



BOIS-DES-FILION

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1014

Avis public est donné par le soussigné que le règlement **NUMÉRO 1014**

Règlement numéro 1014 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

- a été adopté par le conseil municipal le **22 mars 2022**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 23 mars 2022,

Sylvain Rolland
Assistant-greffier